



Zone sanitaires



- Hauteur d'assise WC, bord supérieur 480 mm de haut (A/CH : 460 mm), profondeur 700 mm.
- Chasse d'eau pouvant être commandée des deux côtés à la main ou au bras, sans que l'utilisateur doive changer la position d'assise.
- Surface de mouvement latérale d'au moins 950 mm d'un côté (DIN 18025/1) ou des deux côtés (DIN 18024/2).
- Espace de mobilité devant le siège de 1200 mm x 1200 mm au moins (DIN 18025/2) sinon 1500 mm x 1500 mm au moins.
- Poignées d'appui des deux côtés à 850 mm de hauteur (A/CH : 750 mm), distance de la poignée 700 mm, au moins 850 mm de long, charge admissible de 100 kg minimum au niveau du bord avant, 1 porte-rouleau de papier ou 1 de chaque côté (DIN 18024/2) au niveau des poignées d'appui.

